

VOIX DE TRAVERSES

n° 11 - bulletin trimestriel du CASAS - juin 2000

(Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg)

Y croire pour le voir

Qui pouvait y croire encore ? En tout cas pas Monsieur B. que Christiane, permanente à CASAS, trouve devant la porte avec un courrier qu'il ne se résout pas à ouvrir seul. C'est la réponse de la Commission des recours. Quand Christiane, gagnée par la même angoisse, accepte de l'ouvrir pour lui et lit : «La qualité de réfugié vous est reconnue», il répond : «Ce n'est pas vrai !» Comment croire, en effet, après deux ans d'attente ponctuée par un rejet de l'OFPRA, un premier rejet de la Commission des recours (CRR), puis un second rejet de l'OFPRA, que la vérité de son histoire est enfin reconnue ?

Monsieur B. est arrivé il y a deux ans, fuyant la Russie avec sa femme et leurs deux petits enfants. Recherché par les autorités militaires pour avoir dénoncé des irrégularités au sein de l'armée, et s'être positionné publiquement contre l'agression meurtrière russe en Tchétchénie, il avait dû vivre caché durant deux ans, ne pouvant plus assurer la survie matérielle et la sécurité de sa famille. Ses proches étaient inquiétés et, à leur tour, menacés de mort. Lui-même ayant refusé de «tuer des innocents», c'étaient ses proches qui en tenaient lieu et vivaient quotidiennement dans la crainte d'une arrestation. Monsieur B. a su alors que seul l'exil pourrait - peut-être - leur assurer la sécurité perdue...

«Ce n'est pas vrai !» A chaque rejet, c'est cela qui est asséné à celui qui a dû s'exiler, perdre ses proches, ses biens, son statut social. Bien entendu, les termes du rejet ne sont pas aussi clairs. Il est écrit : «Les déclarations de l'intéressé ne permettent pas d'établir la réalité de ses craintes», ou : «Les documents présentés, en raison de leur caractère insuffisamment probant et convaincant, ne permettent pas d'établir la réalité des faits.» Le bénéfice du doute n'existe pas pour les demandeurs d'asile - alors

qu'il existe, fort justement, pour les personnes soupçonnées d'un crime. Pourtant, n'est-il pas, également, question de vie ou de mort ?

Obtenir le statut de réfugié, c'est pouvoir, après avoir tout perdu, recommencer à zéro et vivre enfin en sécurité. Ne pas obtenir le statut, ce n'est pas seulement se voir contraint de vivre sans papiers, dans une situation intenable d'invisibilité sociale, c'est aussi recevoir la dénégation de ce qui est arrivé. Et cela constitue une violence inouïe. Comment ne pas penser au négationnisme ? Bien sûr, il ne porte pas sur l'histoire d'un peuple entier, mais au regard de la bataille que constitue l'obtention à l'arraché d'un statut, c'est la catégorie des demandeurs d'asile qui semble touchée.

Globalement, c'est la suspicion de l'asile économique sous couvert d'asile politique qui est la règle. Individuellement, le demandeur d'asile reçoit ce rejet comme la dénégation de son histoire. Jamais on n'arrive à se préparer à un rejet. Et la réaction de Monsieur B. indique que jamais non plus on ne s'attend à une réponse positive. Ce sentiment paradoxal tord les nerfs, comme savaient si bien le faire les tortionnaires qu'on cherchait à fuir.

Pour nous, à CASAS, accompagner et soutenir une réouverture de dossier signifie un réinvestissement de travail et de finances. La personne déboutée n'a aucun moyen d'assumer ce nouveau temps d'attente. Et nous ne pouvons que continuer à payer les timbres de ses envois à l'OFPRA ou la CRR, ainsi que les billets de train pour ses convocations (voir notre appel à ce sujet). Car à chaque fois, c'est tous ensemble - donateurs, accompagnateurs, traducteurs - que nous arrivons à ce qu'une situation désespérée trouve une issue.

Monsieur B. a dit, quelques jours après avoir enfin réalisé que c'était vrai : «Maintenant, quelles que soient les difficultés à venir, je suis tranquille. Je sais que ma famille est en sécurité.» Pouvoir vivre enfin en sécurité ! Ce qui, chez nous, nous est donné en même temps que la vie, représente pour d'autres un rêve. Et il faut y croire, pour avoir une chance de le voir se réaliser pour l'un ou l'autre d'entre eux.

Simone Fluhr

Hébergement (suite... et fin)

Les demandeurs d'asile qui arrivent aujourd'hui à Strasbourg ne sont plus ni hébergés, ni nourris. S'ils n'ont pas d'amis ici pour les loger, on leur demande d'aller ailleurs. S'ils acceptent, une petite aide financière leur est accordée, facilitant l'achat d'un billet de train.

Sinon... rien.

Nous rencontrons à CASAS certaines de ces personnes sans rien. A leur arrivée à Strasbourg, elles ont fait la démarche à la préfecture pour demander l'asile, et ont en poche l'autorisation provisoire de séjour d'un mois, délivrée en même temps que le dossier à envoyer à l'OFPRA. L'une ou l'autre de ces personnes a ensuite accepté de quitter Strasbourg, étant donné le manque d'hébergement. Elle s'est retrouvée envoyée, parfois au hasard, à Nancy, à Calais ou ailleurs, dans des lieux eux aussi saturés, où il n'y avait pas de place pour quelque qui, de plus, venait d'un autre département. Et pendant ce temps-là, le délai d'un mois accordé pour remplir le dossier OFPRA s'écoulait...

Comment en est-on arrivé là ? A cette situation scandaleuse et insupportable ? A commettre ces violences qui laisseront des marques ? Tous les acteurs sur le terrain ont pourtant mis tant d'énergie, de temps, de réflexion pour faire pencher la balance du bon côté, celui d'un accueil respectueux des personnes et de leurs droits...

Un exemple de facteur aggravant : après la création du SUD (voir bulletin précédent), une mission de l'OFPRA est venue à Strasbourg pour entendre en entretien un grand nombre de demandeurs d'asile, sans tenir compte de l'endroit où les uns et les autres étaient logés.

Conséquence : quelques réponses positives, et une rafale de rejets, qui ont contribué à bloquer le système un peu plus, si c'est encore possible. Les personnes rejetées ne pouvant plus intégrer de CADA, le SUD, conçu comme hébergement «pré-CADA», se trouve aujourd'hui plus qu'à moitié rempli de personnes qui resteront à Strasbourg jusqu'à la fin

de la procédure. Plus de turn over, plus de possibilités d'hébergement pour les nouveaux arrivants.

Confrontés à nos limites, nous avons alerté la DDASS, le préfet s'est saisi de ce problème. Nous avons espéré, nous avons cru, comme eux certainement, que leurs appels à la solidarité adressés aux autres DDASS et préfectures ne resteraient pas sans écho. Et pourtant...

Le collectif des associations a attiré l'attention de députés et de sénateurs sur les problèmes d'hébergement auxquels sont confrontés les demandeurs d'asile. Tous les parlementaires contactés ont réagi et retransmis nos interrogations, notamment sous forme de questions écrites. Le Service social d'aide aux émigrants (SSAE), de son côté, a rencontré fin mars le directeur du cabinet du Premier ministre à Matignon, faisant remonter l'analyse de tous les problèmes qui se posent sur le terrain, avec des propositions d'améliorations concrètes très intéressantes. Une décision de création de 2000 places de CADA supplémentaires, dont 1000 en l'an 2000, aurait été prise.

Mais jusqu'à ce que les nouvelles structures soient vraiment prêtes à ouvrir, où vont être accueillis ces femmes, ces hommes, ces enfants qui arrivent, de Sierra Leone, de Tchétchénie, d'Afghanistan, d'Arménie ? Où vont-ils attendre ? Dans le train ?

Pascale Adam Guarino

- Je désire être membre de l'association CASAS par un versement de 150 Frs
- Je soutiens CASAS par un versement mensuel de Frs
(virement automatique ou chèque mensuel - CCP STR 1698 82 P)
- Je soutiens CASAS par un don de Frs
(virement automatique ou chèque ci-joint)

Les dons et cotisations faits à CASAS sont déductibles à 50% du montant de vos impôts, dans la limite des 6% imposables. Pour tout don, vous recevrez un reçu fiscal.

Appel

CASAS connaît actuellement des difficultés financières. En effet, les CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) ne peuvent de loin pas accueillir tous les réfugiés. Par conséquent, ceux qui n'y logent pas ne reçoivent pas de l'Etat l'assistance nécessaire à l'ouverture et au traitement de leur dossier de demande d'asile. Un grand nombre d'entre eux sont dans des situations très précaires, et ont donc recours à CASAS.

Or, il nous manque de l'argent pour faire face aux dépenses incontournables liées à la procédure de demande d'asile : photos pour le dossier OFPRA, envoi du courrier en recommandé (c'est indispensable), billets SNCF pour se rendre aux convocations à Paris... Par ailleurs, nos dépenses en matériel de bureau, en téléphone et fax, sont elles aussi en continuelle augmentation.

CASAS touche certes des subventions, mais il est difficile de faire face à des dépenses urgentes lorsque les subventions sont versées beaucoup plus tard. Il nous est indispensable de reconstituer rapidement un important fonds de roulement.

Pour assurer matériellement le respect des droits des demandeurs d'asile, nous faisons appel à votre générosité.

Bernard Normand

A titre indicatif : à CASAS

50 F = pour deux personnes, 4 photos d'identité

(indispensables pour établir le dossier de demande d'asile

100 F = 3 dossiers envoyés à l'OFPRA (recommandé avec accusé de réception obligatoire)

220 F = un billet aller Strasbourg-Paris, permettant à une personne de se rendre à une convocation de l'OFPRA et défendre sa cause de vive voix.

Les troubles psychiques des réfugiés et des demandeurs d'asile

Lors de l'assemblée générale de CASAS, le 7 avril 2000, Bertrand Piret, psychiatre à l'hôpital civil de Strasbourg, a exposé les troubles particuliers aux réfugiés ou demandeurs d'asile.

A Strasbourg, la polyclinique psychiatrique assure depuis une dizaine d'années une consultation polyglotte pour permettre aux patients parlant mal le français de s'exprimer dans leur langue. C'est une façon de pouvoir travailler dans la durée, indispensable en psychiatrie, grâce à des interprètes qui acquièrent, par cette pratique, de réelles compétences. Parmi les étrangers, les réfugiés et demandeurs d'asile présentent trois types de difficultés spécifiques.

les troubles dus à l'expérience passée

Les mauvais traitements (emprisonnement, tortures, viols) provoquent des névroses traumatiques qui se traduisent par des cauchemars, ou d'autres syndromes de répétition, où les patients revivent ce qui s'est passé. Souvent, ces signes n'apparaissent pas tout de suite, mais quand la personne se retrouve enfin en sécurité. Elle est envahie par son vécu et éprouve énormément de peine à sortir de ce registre pour s'adapter aux demandes administratives, de l'OFFPRA par exemple.

les troubles dus au changement

L'exil déclenche des réactions d'angoisse inconnues auparavant : peur des uniformes, sentiment de persécution, etc. Le patient sait que cette réaction est absurde, mais ne peut s'en défendre. Il y a aussi un sentiment de culpabilité vis à vis de la famille restée au pays. Enfin, il peut y avoir une réaction de déni d'identité : «Je suis abandonné par mon pays, je recherche la protection d'un autre.» Cela conduit à une hyper-adaptabilité, un apprentissage très rapide de la langue, avec des difficultés à parler sa langue maternelle, ou une conversion religieuse, etc.

les troubles liés à l'arrivée en France

Les demandeurs d'asile étant dans une situation d'extrême précarité depuis la suppression de l'autorisation de travailler en 1991, ils doivent demander assistance pour tout, sont isolés, inoccupés, se sentent infantilisés et inutiles, et sont très déçus de l'accueil en France et en Europe, d'où de grosses difficultés d'adaptation.

La discussion suivant cet exposé a souligné les difficultés liées à la perte du statut antérieur quand il était élevé, à un décrochage des repères temporels quand les délais d'attente sont très longs et empêchent de se projeter dans l'avenir. Le rôle de la preuve par le certificat médical dans la demande d'asile a aussi été débattu.

Alice Chavannes

Demandes d'asile en France : 30 832 en 1999

D'après les statistiques*, le nombre des demandeurs d'asile s'est élevé à 30 832 en 1999 (contre 22 375 en 1998). La demande asiatique (Sri-Lanka, Chine...) demeure la plus élevée en nombre, avec 35,4% des demandes enregistrées. La demande africaine - en augmentation - (Congo, Mali, RDC ex-Zaire...) atteint 34,7% du total. Les demandes européennes représentent 27,4% de l'ensemble (République Yougoslave, Turquie...) et sont en diminution par suite de la forte réduction de la demande roumaine.

Pendant l'année 1999, l'OFPPRA et la Commission des recours ont prononcé 24 202 décisions (22 405 en 1998). Le statut aurait été reconnu à 16,8% des demandeurs d'asile contre 19,4% en 1998, soit 4 077 contre 4342 l'année précédente. L'étude des dossiers s'est accompagnée d'un entretien dans 37% des cas seulement (40% en 1998).

En 1998, les délais moyens d'examen de ces dossiers étaient d'environ quatre mois et demi, mais ce chiffre recouvre des durées très diverses. L'OFPPRA invoquait comme cause du retard les problèmes d'effectifs et la complexité des dossiers : il faut en effet vérifier, pour certains pays, que les demandeurs ne sont pas frappés par une clause d'exclusion (anciens tortionnaires ou complices de tels actes). Malgré les espoirs d'amélioration de l'OFPPRA pour 1999, l'année s'est achevée avec un stock de plus de 6 000 nouveaux dossiers en attente.

Le nombre total des réfugiés statutaires, titulaires d'un certificat de réfugié de l'OFPPRA, s'élevait au 31 décembre 1999 à 115 025. Les plus nombreux étaient les ressortissants du sud-est asiatique (49 863), suivis des Sri-Lankais (15 900), des Turcs (11 852), des ex-Yougoslaves (6 565) et des ressortissants de la République démocratique du Congo (ex-Zaire, 5 193).

* Tous les chiffres de l'OFPPRA pour 1999 sont encore provisoires

Horaires d'été

- Durant l'été, permanences d'accueil tous les matins de 9h à 12h.
- Accueil uniquement sur rendez-vous les après-midi.
- Reprise des séances d'«Introduction à la vie en France» le 11 septembre. Pour les renseignements et inscriptions, merci de nous contacter début septembre.

Cartes de voeux

Il nous reste des cartes de voeux - qui ne sont pas des cartes de Noël. Cartes doubles avec une photo en couleur de fleurs ou de paysages, elles sont vendues à 40 F par pochettes de 5, avec enveloppes.